

COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 7 juin 2024 à 09 H 00

Compte-rendu de séance n° 34

L'an deux mille vingt-quatre, le sept juin, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 4 juin 2024

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme NEDELEC-CORSO Scylla - Mme BALDINI Murielle – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

Absente excusée : Mme NEDELEC Scyllia pouvoir à Mme BALDINI Murielle

Absente non excusée : Mme MIRONNEAU Nathalie

Désignation du secrétaire de séance : Mr GUILLEMETTE Thierry

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1 – Validation du procès verbal du 8/04/2024

Le compte-rendu du lundi 8 avril 2024 est adopté à l'**UNANIMITE**.

2 – Délibération CTG (convention territoriale globale) :

Le Conseil municipal **adhère et accepte** les termes de la convention territoriale globale de la CASA et des 24 communes membres avec la Caisse d'Allocations Familiales des AM, dont tous les champs de la branche « famille » feront l'objet d'actions : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap,

à l'UNANIMITE

3 – Délibération Dotation cantonale d'Aménagement 2024 :

Les travaux retenus sont :

1° Réfection de la toiture du bâtiment communal restaurant le Vieux Moulin = 24.960,00 € HT par l'entreprise EIRL MIR,

2° Reconstruction du mur effondré en béton dans ruelle du village = 21.173,75 € HT par l'entreprise SCOFFIER Frères.

Pour un montant total HT de 46.134 € réparti comme il suit :

- Part communale = 9.227 €
- CD 06 = 36.907 €

à l'UNANIMITE

4 – Délibération convention PVE (procès verbal électronique) :

Le Conseil municipal approuve la convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de la Roque-en-Provence et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

à l'UNANIMITE

5 – Délibération autorisant Mr le Maire à faire un emprunt :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment communal ex maison Niel, le Conseil municipal autorise le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour l'obtention d'un emprunt représentant le montant de la part communale s'élevant à 41.000 € auprès des différents organismes bancaires au meilleur taux d'intérêt,

à l'UNANIMITE

6 – Délibération concernant le remboursement suite à une avance de frais de Mr le Maire :

Le Conseil municipal autorise le remboursement du montant de la carte grise du véhicule communal DACIA à Mr le Maire sur son compte personnel,

à l'UNANIMITE

7 – Délibération acquisition parcelles B68 – B69 – B72 :

Le Maire expose la possibilité d'acquies les parcelles B68-B69-B72 situées dans le village au dessus de la RD1 pour une superficie totale de 702 m² au prix 60 centimes du m² fixé par le Domaine avec possibilité d'une majoration de 10 %, soit au prix total de 464 €,

Le Conseil municipal approuve et autorise Mme BALDINI Murielle à signer les actes authentiques,

A l'UNANIMITE

8 – Résultat du concours « poésie » :

Le Conseil municipal remercie et félicite les auteurs ayant participé au concours de poésie et décide de récompenser les 8 lauréats retenus par divers lots :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1° Une vie | 5° Village en amour |
| 2° Château bas | 6° Que dire, que faire |
| 3° Roche de jouvence | 7° Ste Pét..... |
| 4° Un instant | 8° L'Etranger |

9 – Questions diverses :

La séance est levée à 10 h 00